

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport d'étude du préavis 12/02.

Concerne: Demande d'un crédit de Fr. 873'300.--, en vue de la transformation du fournil, sis sur la place du village.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de:

Mme Liliane Gavillet
M. D. Corod
M. M. Eberhard
M. G. Roulin
M. P. Baumgartner (rapporteur)

s'est réunie le 18 mars 2002. Mme Y. Dubosson et M. A. Gerber n'ont pas pu être des nôtres.

Elle remercie M. A. Fischer municipal, Mrs Vuffray et Bachelard architectes d'avoir assisté à notre séance, ainsi que M. H. R. Kappeler syndic qui nous a rejoint en fin de soirée. Cette demande de crédit fait suite au préavis no 53/01 que nous avons accepté l'automne dernier.

Avec la fermeture prochaine de la boulangerie de la rue de la gare, le four de la place reprendra toute son importance.. Les habitants du village et même de la région apprécient la bonne qualité du pain au four à bois.

C'est aussi un point de rencontre et d'échanges qui contribue à la qualité sociale de la vie du village.

Au registre des bâtiments historiques le four figure en classe 3. Face au coût élevé de la transformation, la commission a cherché à diminuer les prestations. Il s'est révélé qu'environ le 50% de la somme demandée devra de toute manière être investie à titre de sauvegarde du patrimoine. En clair, à **fonds perdus**. Si nous devons entretenir ce bâtiment, autant le faire vivre. La Municipalité a vu juste avec le mandat qu'elle a donné au bureau Ezechiel, et la Commission a acquis la conviction que le bureau d'étude a su allier utilité et cachet. L'ouverture jusqu'au faite, afin d'amener la lumière, mettre en valeur la charpente, le four à bois en diagonale sont les principales subtilités que nous avons appréciées.

La seconde partie de l'investissement est destinée à la réfection du four, des installations boulangères, frigos et agencement. La rentabilité en sera assurée par une location qui a l'accord des deux parties.

Conclusions:

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu le préavis municipal No 12/02 concernant une demande de crédit de Fr. 873'300.-- en vue de la transformation du fournil, sis sur la place du village.

Lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet.

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal No 12/02 concernant la demande d'un ~~crédit de Fr. 873'300,...~~ en vue de la transformation du fournil, sis sur la place du village de Prangins
- 2) d'adopter un crédit de Fr. 873'300.-- pour la réalisation des travaux en question,
- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, ~~lettre h, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.~~
- 4) de ~~porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de Fr. 29'100.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.~~

Prangins, le 2 avril 2002

La commission:

M. Daniel Corod



Mme Yildiz Dubosson

M. Markus Eberhard

Mme Liliane Gavillet

M. André Gerber

M. Gilbert Roulin

M. Pierre Baumgartner
(rapporteur)

